***TeAm traiL Saint-Marcellin***



**Charte sportive**

La charte de la section teAm traiL permet le bon fonctionnement de la section et aide les membres du bureau, les coachs, athlètes dans leurs rôles respectifs.

Adhérer à la section, c’est s’engager à respecter le règlement intérieur de l’Amicale Laïque de Saint-Marcellin et l’éthique de la section teAm traiL.

Le prix de l’adhésion ne permet pas de rémunération et ce n’est pas l’esprit de la section.

Les athlètes, coachs et les membres du bureau représentent la section et doivent en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu’en dehors. Pour pratiquer la course à pied à l’ALSM section teAm traiL dans un esprit sportif de compétition ou de loisir, les membres de la section s’engagent à respecter la présente charte.

1. L’athlète fait preuve d’esprit sportif et s’engage à :
* Respecter ses partenaires, les coureurs et les organisateurs d’autres clubs, les coachs, les membres du bureau, les différences de niveau, les consignes, les horaires, le matériel, ses engagements, les couleurs de la section…Contribuer à la cohésion du groupe. La pratique reste un loisir !
* Promouvoir l’esprit collectif, encourager ses partenaires
* Participer à la vie de la section dans la mesure de leur disponibilité : aide et participation à la fête de fin d’année de la section, bénévolat lors des évènements organisés par la section, représentation de la section (forum des associations, AG de l’ALSM, fête du sport, …) ou encore aide dans les déplacements
* Assister à l’Assemblée Générale de la section ou donne un pouvoir à un autre adhérent
1. En cas de non-respect de la charte :
* Indiscipline, incorrection entraîneraient un avertissement, puis une suspension et éventuellement un renvoi sans remboursement des frais d’inscription.